



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2017

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille dix sept, le onze mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Catherine PARDILLOS, Jean-Paul LAUNAY, Nathalie LECLERCQ, Dominique SARDOU, Hervé CHAPUIS, Sylvain DEBEURE, Philippe BOURLIER, Jean-Maurice GUEIT, Michel PASQUIER, Nicole BELLANGER, Virginie AUBRIOT-VERRYDEN, Christophe GARNIER, David BRAULT, Benoît SAVARY, Maryline ZUCARO, Laétitia DAVID, Anne MONNEAU, Philippe LACROIX, Philippe DUBOIS, Ilizette SA, Gérard GARRIDO, Christine RENIER,

Représentés par pouvoir : François PILLOT a donné pouvoir à Sylvain DEBEURE, Mathilde COLLIN a donné pouvoir à Philippe BOURLIER, Yves PARINGAUX a donné pouvoir à Benoît SAVARY, Martine ABOT a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Anne JUILLET a donné pouvoir à Jean-Maurice GUEIT, Bruno MARTEL a donné pouvoir à Nicole BELLANGER, Agnès GALLIER a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS, Camille LECUIT a donné pouvoir à Anne MONNEAU, Yanne BENOIST a donné pouvoir à Philippe DUBOIS, Joël AGEORGES a donné pouvoir à Christine RENIER.

Secrétaires de séance : Nicole BELLANGER et Christine RENIER (Agir pour Fondettes)

Session ordinaire

CONVOCATION

Direction de la Citoyenneté, du suivi juridique et des marchés
publics

Dossier suivi par Dominique HAUDIQUET
Responsable du service du conseil municipal
☎ 02 47 88 11 02 – Fax : 02 47 42 29 82
Courriel : conseilmunicipal@fondettes.fr

Fondettes, le 3 mars 2017

Objet : Convocation du conseil municipal du 11 mars 2017

Pièce(s) jointe(s) : 1 note explicative de synthèse (L.2121-12 CGCT)

Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Fondettes **le samedi 11 mars 2017 à 9 heures 30, salle du conseil municipal** et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Ordre du jour

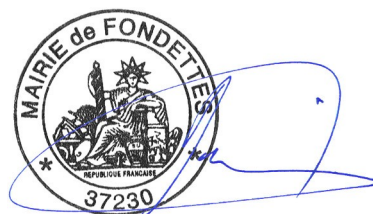
- Désignation des secrétaires de séance

🔗 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Transformation de la Communauté urbaine « Tour(s)plus » en métropole « Tours métropole Val de Loire »

Je vous prie d'agréer, Cher Collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de Fondettes,



Cédric de OLIVEIRA

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 heures 40.

Élection des secrétaires de séance

Monsieur le Maire propose de désigner deux secrétaires de séance, un pour la majorité et un pour le groupe Agir pour Fondettes.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Nicole BELLANGER et Christine RENIER (Agir pour Fondettes) en qualité de secrétaires.

. Transformation de la Communauté URBAINE « TOUR(S)PLUS » en métropole « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

PREAMBULE

Monsieur le Maire :

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour permettre à notre agglomération d'entrer dans une nouvelle ère. Une ère historique pour notre communauté : celle de la Métropole.

Après 16 mois de travail, de réflexion, d'efforts et de discussions, de suspense parfois, une nouvelle étape majeure de la construction de notre territoire est enfin franchie.

Jeudi soir, les élus de Tour(s)plus ont voté cette transformation qui fera l'objet d'un décret de l'État dans quelques jours, ultime étape de l'accession au statut de Métropole.

Ce matin, c'est à la ville de Fondettes, comme aux 21 autres communes de la communauté urbaine, de faire entrer Tours Métropole en Val de Loire dans l'Histoire.

Avant que mon adjoint Jean-Paul LAUNAY, qui est aussi conseiller communautaire, ne vous présente le rapport sur lequel il vous sera demandé de vous prononcer, je souhaitais saluer le travail des élus de Tour(s)plus, quelles que soient leurs étiquettes politiques, qui a permis de bâtir ensemble une vision intelligente et cohérente pour cette Touraine que nous aimons tous.

Une vision guidée par le bon sens et l'intérêt général qui a su emporter l'adhésion, bien au-delà des limites de l'agglomération et jusqu'au plus haut niveau de l'État. Un projet d'une valeur fondamentale que le Conseil départemental a d'ailleurs soutenu à l'unanimité de ses élus, aussi bien urbains que ruraux.

Une vision et un projet grâce auxquels nous allons bâtir ensemble une Métropole respectueuse de l'Histoire de nos communes. Une Métropole que chacun pourra s'approprier. Une Métropole dans laquelle chacun pourra trouver sa place. Chacune des communes qui la compose est une richesse, une pièce du grand puzzle de ce futur territoire où les atouts s'additionneront pour construire les réussites de demain.

Dotée de nouvelles compétences et de nouveaux moyens financiers, Tours Métropole Val de Loire aura l'opportunité de se développer, d'aller de l'avant et de porter des projets innovants au bénéfice de tous nos concitoyens.

Nul doute que Fondettes s'épanouira dans ce contexte dynamique pour demeurer l'un des phares de cette Métropole qui entre aujourd'hui de plain-pied dans la cour des grands. Celle des 22 métropoles françaises qui auront la possibilité de dialoguer directement avec l'État pour faire avancer les grands projets dans notre territoire.

Je tiens à remercier chacun des élus ici présents pour les débats constructifs que nous avons partagés sur ce dossier dans le respect et l'écoute. Je tiens également à remercier les agents municipaux de Fondettes qui se sont fortement investis et ont travaillé d'arrache-pied pour faire en sorte que ce passage en Métropole soit un succès.

Voilà chers collègues, à l'heure où je vous parle, il y a d'autres conseils municipaux qui délibèrent, donc l'objectif c'est de compiler l'ensemble des délibérations des 22 communes de notre territoire afin que le premier ministre puisse signer son décret dans moins de 5 jours.

Je vous annonce déjà la venue, le 22 mars prochain, du ministre des collectivités territoriales qui viendra installer le nouveau conseil métropolitain. Sur vos tables, vous trouverez le rapport de transformation de la communauté urbaine en métropole. C'est un projet de territoire qui, lorsqu'il sera validé par l'ensemble des communes de l'agglomération, sera partagé avec les habitants de l'agglomération et un document sera distribué dans leurs boîtes aux lettres. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul LAUNAY, Adjoint au Maire chargé de l'aménagement urbain et des ressources humaines, qui présente à l'Assemblée le rapport suivant :

Jean-Paul LAUNAY : « Vous disposez d'un rapport de 96 pages devant vous dont je ne ferai que la lecture de la synthèse, mais cependant une lecture fidèle, car le moment est solennel. Personnellement, je suis content, en ma qualité de conseiller communautaire, d'avoir participé à la naissance de cette métropole par le vote auquel j'ai procédé jeudi dernier. »

Note de synthèse

1 - Transformation de la Communauté URBAINE « TOUR(S)PLUS » en métropole « TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE »

La Communauté urbaine Tour(s)plus souhaite demander sa transformation en métropole sur le fondement de l'article L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales dans sa rédaction issue de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.

Le passage en métropole constitue une opportunité de franchir un cap dans le développement de notre agglomération qui profitera à l'ensemble des acteurs et des territoires à l'échelle d'un vaste espace interrégional.

Pour accompagner cette dynamique, les 22 communes de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus se sont prononcées dans les conditions de majorité qualifiée requises en faveur des modifications statutaires se rapportant à l'extension des compétences de la Communauté d'agglomération telles que définies dans la délibération du 2 mai 2016.

Ainsi, le Préfet d'Indre-et-Loire a prononcé par arrêté du 3 août 2016 les modifications statutaires et acté par arrêté du 21 décembre 2016 la transformation de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus en Communauté urbaine Tour(s)plus au 1^{er} janvier 2017.

I/ Une dynamique collective : faire métropole ensemble

Au-delà des importantes compétences qui sont ainsi conférées, la dynamique collective autour de laquelle se sont engagés au quotidien tant les élus que les acteurs de la société civile est au service du rayonnement de l'attractivité et de la cohésion de l'agglomération.

Fort de cet élan collectif de « faire métropole », le territoire souhaite s'inscrire dans ce mouvement continu qui permettra de :

- construire des partenariats forts et ambitieux entre tissu économique, collectivités publiques et acteurs de l'aménagement au service des politiques publiques d'une part, entre les entreprises et les acteurs de l'économie sociale et solidaire au service d'une meilleure valorisation du capital humain du territoire d'autre part, et enfin, entre acteurs du tourisme, acteurs financiers et culturels au service de grands événements.
- porter ces intérêts communs aux échelles régionale, nationale et internationale, s'insérer dans les différents réseaux d'influence, « capter » les ressources extérieures, financières, les grands investissements et la matière grise.

Dans cette perspective, la communauté urbaine Tour(s)plus en lien étroit avec le Conseil Départemental entend approfondir ses coopérations avec les EPCI en promouvant les conventions de partenariat. Parallèlement, la création d'un conseil de développement a permis de mettre en place un dialogue actif et permanent avec les forces vives pour dessiner les coalitions de développement nécessaires à la mise en œuvre du projet métropolitain.

II/ Des fonctions métropolitaines exercées de fait

La « métropolisation » caractérise les territoires structurés autour de pôles urbains où se concentrent une forte population et de nombreux emplois ainsi que des fonctions de commandement ou d'excellence dans les domaines économique, universitaire, culturel, touristique, de la recherche et de la santé. L'ensemble de ces éléments constitue un large bassin de vie traversé par des interdépendances multiples rythmées par les flux quotidiens des habitants.

La métropole structure ce réseau urbain de grande échelle par un pouvoir d'impulsion et d'organisation qui dépasse largement son périmètre institutionnel.

Dotée de cette convergence des dynamiques locales, la métropole contribue à la structuration d'un vaste espace inter-régional et s'inscrit par son rayonnement dans les flux et réseaux nationaux.

L'agglomération tourangelle a bénéficié de longue date d'un investissement massif et continu de la puissance publique. Etoile autoroutière et ferroviaire, aéroport (200 000 passagers par an), ligne à grande vitesse, classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, déconcentration des ressources humaines du Ministère de la Défense (900 agents), Centre Hospitalier Régional Universitaire de 1^{er} rang (8 287 agents), Université pluridisciplinaire et écoles supérieures (30 000 étudiants), Centre Chorégraphique National de Touraine, Centre Dramatique National de Tours, Grand théâtre - Opéra (symphonique et lyrique), musées de France, les atouts de notre territoire sont multiples. Ils l'inscrivent résolument dans la fonction de relais entre les dynamiques francilienne et atlantique et assurent son attractivité et son rayonnement.

Aussi, autour d'un projet de territoire équilibré, la Communauté urbaine porte depuis de nombreuses années des politiques publiques harmonieuses garantissant le développement durable des communes tout en soutenant et garantissant la cohésion sociale.

Forte de cette culture intercommunale enracinée et soucieuse de poursuivre cette ambition en disposant des leviers institutionnels nécessaires, l'agglomération tourangelle souhaite inscrire son développement dans le cadre des objectifs définis par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

III/ Une démarche métropolitaine s'inscrivant dans un cadre légal

Par courrier en date du 16 décembre 2015, le Président de la Communauté d'agglomération a été saisi par le Préfet d'Indre et Loire l'invitant à apprécier l'intérêt d'une transformation en métropole.

En application des articles L.5217-1 et suivants du CGCT, modifiés par la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, « *les Etablissements Publics à Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 250 000 habitants ou comprenant dans leur périmètre, au 31 décembre 2015, le chef-lieu de région, et centres d'une zone d'emplois de plus de 500 000 habitants, au sens de l'INSEE* » peuvent obtenir, à leur demande, par décret, le statut de métropole.

Ainsi, la Communauté urbaine, comptant 292 037 habitants et centre d'une zone d'emplois représentant 540 869 habitants selon l'INSEE (population municipale), remplit toutes les conditions qui lui permettent de solliciter sa transformation en métropole.

En outre, les fonctions de commandement stratégique de l'Etat et les compétences structurantes exercées d'ores et déjà par la Communauté urbaine ainsi que les partenariats qu'elle met en place contribuent à son rayonnement sur l'ensemble du bassin de vie et d'emploi permettant d'assurer un rôle en matière d'équilibre du territoire national au cœur d'un pacte de solidarité avec les villes moyennes et les territoires ruraux qui l'entourent.

Les conditions de transformation en métropole prévues aux articles L.5217-1 et suivants étant remplies, il est nécessaire, pour l'obtention de ce statut par décret, que les conseils municipaux se prononcent à la majorité qualifiée par accord exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, et ce, conformément à l'article L.5217-1.

A l'occasion de cette transformation, il est proposé de dénommer la métropole « Tours Métropole Val de Loire ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur LAUNAY et il énumère le nom des dernières métropoles créées qui rejoignent celles existantes, soit 22 métropoles françaises affichées sur la carte suivante :



CAP'COM

Le réseau de la communication publique et territoriale

Mars 2017

Monsieur le Maire : « Je vous donne une information, le premier ministre a réuni les représentants des 22 métropoles autour de la table, il y a 15 jours, il a annoncé qu'il allait signer sans aucun doute le décret officiel et, non seulement on voit notre DGE bonifiée de 7,5 millions d'euros comme vous le savez tous, mais il a aussi indiqué qu'il attribuait une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'euros à partager entre les 22 métropoles. C'est une nouvelle que je souhaitais vous communiquer. Avant de passer au vote y avait-il des questions ou des remarques ? »

Monsieur PASQUIER se demande comment l'État va financer ces enveloppes.

Monsieur le Maire poursuit : « Y a t-il d'autres interventions ? Non. Je pense que tout a été dit depuis de longs mois sur le sujet, on va pouvoir passer au vote directement. »

Résultat après un vote à main levée : 1 vote contre Monsieur LACROIX et 32 voix pour.

La délibération suivante est adoptée :

DL20170311M01 – Institutions et vie politique

Le Conseil Municipal ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5217-1 et suivants issus de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 3 août 2016 actant les modifications statutaires visant à doter la Communauté d'agglomération Tour(s)plus de l'ensemble des compétences obligatoires des Métropoles,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2016 portant transformation de la communauté d'agglomération Tour(s)plus en Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2017,

Entendu le rapport qui précède,

Considérant que la Communauté urbaine Tour(s)plus exerce effectivement les compétences obligatoires d'une Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que par courrier en date du 2 mars 2017, le Président a saisi les maires des 22 communes membres de la Communauté urbaine aux fins de les inviter à faire délibérer leurs conseils municipaux pour qu'ils se prononcent sur la transformation de la Communauté urbaine en Métropole et ce, dans les conditions de majorité définies à l'article L.5217-1 du Code général de collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 contre (Réuni(e)s pour Fondettes),

- **DONNE** son accord pour la transformation de la Communauté urbaine dénommée Tour(s)plus en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » dans les conditions définies aux articles L.5217-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** le rapport stratégique métropolitain joint

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e) à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06/02/2017

Publication : 07/02/2017

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée et donne à parole à Monsieur GARRIDO.

Gérard GARRIDO : «le premier sujet de satisfaction est qu'encore une fois dans notre région, on a su établir une coalition d'élus, de personnalités de la société civile aux tendances tout-à-fait différentes, aux conditions tout-à-fait différentes et j'oserais dire ici, qu'ils ont su se mettre en marche de façon à monter à Paris. Il ont su montrer une homogénéité de pensée, de volonté et donc parvenir à obtenir cette métropole, ce qui n'était pas gagné d'avance comme on le sait, puisqu'on partait avec un handicap certain vis-à-vis d'Orléans qui d'office devait mériter ce statut, considérant que c'était la capitale de la région. Donc là déjà on entrait en conflit avec une ville qui malgré tout nous est très proche et ce n'était pas gagné d'avance.

La seconde satisfaction est que cette démarche a réussi et je crois qu'effectivement notre métropole donne des moyens supplémentaires à notre région, à notre ville Fondettes mais aussi bien sûr à l'agglomération et on l'a vu avec l'accroissement des compétences.

La troisième satisfaction tient au fait que la métropole aura bien entendu des bénéfices notamment en terme de mutualisation, des bénéfices techniques mais aussi économiques, pour l'ensemble des communes et donc pour la nôtre. On a déjà quelques exemples de mutualisation qui sont effectifs et ne feront que s'intensifier. On peut penser et imaginer que la montée en force de cette métropole modifiera encore les compétences et on se rend compte qu'elles débordent aussi sur celles du Conseil Départemental puisqu'on récupère trois compétences lui appartenant, ce qui est éminemment important. J'abrège pour passer rapidement à ce que j'appelle « les prudences » et « les attentions ».

La première des prudences qui me vient à l'esprit, c'est qu'il y a deux métropoles très proches l'une de l'autre, c'est le seul exemple en France, dans une même région, il y a deux métropoles distantes de 90-100 kilomètres. Ce sont deux métropoles d'importance identique et on sait depuis très longtemps, notamment avec l'université, qu'il y a une concurrence latente entre les deux villes, je crains que dans ce contexte là, on ait du mal à faire de la métropole de Tours une métropole de douceur active, je pense qu'il faudra plutôt en faire une métropole deux fois plus active.

L'autre « attention » c'est le risque de déséquilibre vis-à-vis du reste du département, c'était déjà latent là aussi, on a des remontées régulières de certaines communes qui ne font pas partie de l'agglomération qui nous disent que tout est pour l'agglomération. Un maire avait dit à un moment donné que : *même les pavés dans l'agglomération sont en or*. On voit un peu jusqu'où on peut aller, vous connaissez ce personnage qui n'est pas très connu pour sa mesure, mais bon ça montre quand même une certaine rancœur. Donc ce déséquilibre risque d'exister comme je le dis, lorsqu'il y a accroissement des compétences d'une part et prise de compétences du département, d'autre part. Et puis, on peut craindre aussi un affaiblissement des communes mais qui pour l'instant n'est pas patent. Il est vrai que le transfert des compétences à la métropole, je pense notamment à l'immobilier, peut être considéré comme un affaiblissement des responsabilités municipales des 22 communes de la métropole.

Et je terminerais par un point, qui pour l'instant est assez technique, dont on ne connaît pas toutes les précisions mais pour lequel on sait déjà qu'il y aura des modifications, c'est la gouvernance de cette métropole. C'est-à-dire que jusqu'à présent dans l'agglomération, par sagesse, les grosses villes de l'agglomération n'avaient pas exploité la totalité du potentiel d'élus auxquelles elles pouvaient prétendre. Je pense à la ville de Tours et de Joué-Lès-Tours qui avaient décidé d'avoir moins de représentants élus de façon à ce que toutes les deux n'aient pas la majorité ce qui permettait un débat entre toutes les communes.

Désormais ce n'est plus possible puisque le nombre d'élus est fixé par la loi et on sait très bien que la ville de Tours et de Joué-Lès-Tours auront très largement la majorité. Alors, lorsque les tendances sont les mêmes ou lorsque la sagesse règne, ce n'est pas un problème puisqu'on a bien vu que même des communes de tendance différentes parvenaient à s'entendre pour une cause qui en vaut la peine. Maintenant on peut se poser la question, ce n'est pas toujours le cas, ce n'est pas écrit dans le marbre. Il pourrait bien y avoir des différences de perception des questions, ce qui entraînera des débats à n'en plus finir, voir aboutira à une paralysie de la décision.

De plus, ce qu'il faut également retenir, c'est que la désignation des élus métropolitains se fera désormais au suffrage universel direct. Donc, il y aura des listes de candidats à la métropole ce qui veut dire que contrairement à ce qui se passe actuellement dans l'agglomération, il y aura par définition une opposition qui se mettra en place. Alors bien entendu, je ne suis pas contre les oppositions, vous comprenez bien pourquoi. C'est vrai que c'est un élément de démocratie important qui permet de faire valoir des différences et d'avoir des débats donc d'enrichir des décisions prises par la suite, mais il faut savoir que l'ambiance au sein de l'assemblée risque fortement de changer de ce simple fait. Voilà ce que je voulais dire au sujet de cette métropole mais ce qu'il faut surtout retenir c'est la satisfaction de voir le passage de l'agglomération en métropole. »

Monsieur le Maire : « Monsieur Garrido, je souscris à vos propos à 90 %, tout d'abord je tiens à rappeler que métropole ou pas, le transfert de certaines compétences était inévitable puisque la loi Notre nous l'imposait. Là où je vous rejoins à 100 % c'est concernant la future gouvernance. C'est aux futurs élus d'être vigilants, de garder cet état d'esprit qui règne au sein de Tour(s)plus depuis 2001.

Pour votre information, 82 élus siègeront pour la prochaine mandature métropolitaine. Si on s'amuse à faire des groupes politiques au sein de la métropole et bien on verra probablement moins de projets sortir de terre sur nos communes respectives, ce pourrait être un danger.

Une autre information récente vient d'arriver : sachez que les sénateurs refusent l'élection des conseillers métropolitains au suffrage direct. Ils partent du principe que les élus de la métropole doivent toujours être fléchés via la liste des élections municipales. Pour ma part, je suis d'accord avec les sénateurs, ce serait invraisemblable de voir un conseiller municipal devenir vice-président d'une métropole alors que le premier décideur, celui qui porte la voix du conseil municipal, c'est le maire. Vous savez vous-même, puisque vous avez siégé au sein du bureau des maires ainsi que Monsieur Pasquier, que le bureau des maires aura toujours le dernier mot sur les grandes décisions et c'est logique. La population ainsi que le conseil municipal souhaitera voir le maire jouer un rôle important dans la future gouvernance de la métropole.

Pour reprendre la cartographie, certes on n'est pas très loin d'Orléans, à une heure de cette ville, mais je pense aussi à Marseille qui n'est pas loin de Toulon, à Saint-Etienne qui n'est pas loin de Lyon, justement, à nous de jouer la carte de la cohésion. Je pense aux deux présidents d'université, le Président de l'université de Tours a rencontré le Président de l'université d'Orléans pour essayer de mettre en place des actions communes. J'ai rencontré récemment le Président de l'université de Tours, puisque je travaille avec lui sur l'accès à la culture pour les étudiants, nous en avons parlé ensemble. Il m'a dit qu'il allait falloir se mettre d'accord sur certains points et qu'ils le feront, alors tant mieux, s'il y a de la volonté après il y aura des résultats. »

Monsieur PASQUIER : « Je félicite tout le monde pour le travail accompli et pour le résultat extrêmement important pour la Touraine et le Département. Je ne reviendrai pas sur la problématique de la gouvernance largement évoquée. Faut-il une élection ouverte ou fléchée ? on verra bien. On sait très bien que l'assemblée nationale va être différente, s'il y a une majorité.

Je voudrais surtout avoir un mot pour Jean GERMAIN et rendre hommage à celui dont j'ai été le vice-président et qui est à l'origine de cette réussite. Bien que nos convictions n'étaient pas tout-à-fait les mêmes, tout s'est passé d'une façon admirable pendant son mandat et sa présidence. Il était très attaché à l'aboutissement de ce dossier. Philippe BRIAND, le savait, il a poursuivi l'objectif visé par la suite et a vraiment tout fait pour y parvenir.

J'ajoute sur la future gouvernance, que moi je suis plutôt pragmatique et je sais qu'il y a une charte à laquelle il sera difficile de toucher. Il faudra attendre les nouvelles élections, car là les majorités seront de vraies majorités. En effet, jusqu'ici il y avait une entente parfaite issue de la volonté de tous, initiée sous la pression et la présidence de Jean GERMAIN mais cette époque est révolue. Les prochaines élections dégageront une nouvelle majorité.

Ce que je regrette un peu, c'est cette *main prise* sur les sols. Pour une ville, un maire, des élus, la maîtrise des sols c'est quand même très important car c'est à travers elle que l'on construit la ville, cette compétence est transférée, c'est regrettable mais c'est la loi. Je souhaite bonne route à cette métropole et je ne suis pas inquiet sur les retombées à la condition que les finances de l'État puissent l'accompagner, ce qui semble un peu mal engagé. »

Madame RENIER : « Dans le cadre de cet hommage, une idée me vient, puisque notre piscine sera la première piscine métropolitaine si je comprends bien, ne pourrait-on pas suggérer de lui donner le nom de Jean Germain ? »

Monsieur PASQUIER : « Ce n'est peut être pas l'équipement le plus adapté. Il était plutôt attiré par les arts. »

Monsieur le Maire remet le sujet à plus tard et ajoute qu'il questionnera ultérieurement les membres du conseil municipal, il ajoute : « Je tiens à préciser une chose : hier, nous avons eu l'honneur d'accueillir le Président de la République et la Reine de Norvège pour l'inauguration du Centre de Création contemporaine Olivier DEBRE et durant la cérémonie, le Président de Tour(s)plus a rendu hommage à Jean GERMAIN pour tous les projets initiés ».

Madame SARDOU : « Je voulais souligner qu'hier, le Président de la République a félicité le président BRIAND pour la conduite du dossier, d'une part et d'autre part, il a noté le cas exceptionnel du Département qui a voté à l'unanimité pour la métropole, après des débats qui ont eu raison de toutes réticences politiques. C'est pourquoi, Tours Métropole Val de Loire sera la seule métropole à être inaugurée par le Ministre Monsieur BAYLET qui va se déplacer spécialement pour l'occasion.

Mercredi soir, à l'agglo, alors que quelques élus évoquaient certaines réserves, Jean-Luc GALLIOT, Maire de Notre-Dame-d'Oé, s'est souvenu du moment où l'on a commencé à parler des intercommunalités il y a fort longtemps, et il a rappelé qu'il y avait déjà à l'époque des gens qui freinaient des quatre fers pour ne pas y aller. Il a dit : « *heureusement qu'on ne les a pas écoutés* ». C'est intéressant d'entendre parler des aînés en politique qui vous racontent comment il a été difficile au début de combattre la peur. Peut-être qu'il y aura des imperfections, mais après réflexion, je crois qu'on se devait d'y aller complètement. Concernant les facultés, je pense au doyen de la fac de médecine qui travaille avec Orléans, et qui me confirmait l'autre jour qu'il existe vraiment une volonté de collaborer des deux cotés (par exemple une unité de dentiste va venir travailler à Tours). Beaucoup d'échanges se mettent en place. On a de la chance d'avoir à la tête de la métropole et dans les facultés des gens extrêmement habités par l'intérêt général. »

Madame RENIER : « Pour rebondir sur la question de l'université, je crois que la volonté de rapprochement existe depuis longtemps, ce n'est pas une nouveauté, mais cela semble compliqué, je ne sais pas pourquoi. »

Monsieur GARNIER : « D'un point de vue concret, j'ai compris que le nom Tour(s)plus disparaît au profit de Tours Métropole Val de Loire. Serait-ce envisageable de supprimer une des couches du mille-feuille ? Pourrait-on imaginer Tours-Orléans Métropole, est-ce que les conseils régionaux continueront d'exister ? »

Monsieur le Maire : « Pour répondre à la question, ce sera au législateur de le décider, on n'est pas à l'Assemblée nationale, il appartient à ses membres d'en débattre pour savoir s'ils souhaitent supprimer le conseil départemental ou le conseil régional. Certains candidats à l'élection présidentielle ont déjà fait part de leurs intentions de supprimer l'un ou l'autre s'ils étaient élus. J'ai même entendu dire qu'un candidat envisageait de supprimer le conseil régional afin de laisser les compétences au conseil départemental pour des raisons de proximité, aux Français de trancher dans les urnes ! »

Monsieur GARRIDO : « Il existe déjà des embryons de cette réforme, des propositions ont été acceptées comme à Lyon et à Paris. »

Monsieur le Maire : « Un candidat à l'élection présidentielle a aussi proposé pour toutes les métropoles de voir disparaître le conseil départemental. Il y a plusieurs propositions en cours qui font débat dans la presse. »

Monsieur LACROIX : « Je reviens à la carte (page 3 du rapport métropolitain) où l'on voit que la zone d'emplois de Tours a été calculée, je ne sais pas comment, et je me demande pourquoi le zonage qui descend vers le sud n'inclue pas les villes de Chinon et Loches, ce qui aurait effectivement pris tout le département puisque celui-ci était unanimement d'accord sur la métropole. On est vraiment dans une société de statistiques, puisque ce sont les données de l'INSEE qui font foi. »

Monsieur le Maire : « Je prends acte de votre remarque. Y avait-il d'autres remarques ? Non. Bien, Cher Collègue, je vous remercie d'être venu pour ce conseil municipal exceptionnel. »

La séance est levée à 10 h 16.

Le prochain conseil municipal est fixé au 30 Mars 2017 à 20 heures.

Fait à Fondettes, le 15 mars 2017

Le Maire de Fondettes,

Cédric de OLIVEIRA

Les secrétaires de séance.

Le secrétaire de la majorité,

**La secrétaire du groupe
Agir pour Fondettes**

Nicole BELLANGER

Christine RENIER